

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/11/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/11/2020

**Délibération n° D-2020-333**

Groupe scolaire Prévert - Marchés de travaux de  
réaménagement - Lots 7, 8, 10,11 et 14 : avenants 1 - Lots 4,  
5, 9, 12, 13 et 15 : avenant 2 - Lots 3 et 6 : avenant 4

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

**Excusés :**

Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Groupe scolaire Prévert - Marchés de travaux de réaménagement - Lots 7, 8, 10,11 et 14 : avenants 1 - Lots 4, 5, 9, 12, 13 et 15 : avenant 2 - Lots 3 et 6 : avenant 4**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par décision n° 2017-342, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet LBLF, afin de réaliser une extension des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Prévert et réaménager la cuisine de l'office.

Le Conseil municipal a, par délibérations :

- du 16 février 2017, approuvé le programme de réhabilitation ;
- du 20 mai 2019, approuvé l'attribution des marchés de travaux répartis en 16 lots ;
- du 16 septembre 2019, approuvé les premiers avenants aux marchés de travaux portant sur les index de révision de prix ;
- des 25 novembre, 17 décembre 2019 et 3 février 2020, approuvé les avenants portant sur des modifications de travaux ;
- du 21 septembre 2020, d'une part, approuvé la résiliation des marchés de travaux des lots 1A et 2 suite à des manquements aux obligations contractuelles de la part de l'entreprise titulaire et d'autre part, approuvé l'attribution des lots 1A et 2 à l'entreprise SCER.

Aussi, suite à la résiliation des marchés de gros œuvre, le déroulement prévisionnel des travaux attribués aux entreprises intervenant par la suite n'a pu être réalisé dans les délais impartis.

Par ailleurs, ces entreprises assument le portage financier des investissements réalisés dans l'acquisition de fournitures pour démarrer les travaux leur incombant alors qu'elles ne sont pas responsables du retard pris.

Il est donc proposé d'établir un avenant pour les 9 lots concernés, portant sur un allongement des délais de réalisation des travaux, tout en ayant pour objectif que la rentrée scolaire 2021 s'effectue dans les nouveaux locaux et sur les modalités de recours à l'avance forfaitaire.

Il est précisé que ces avenants n'ont pas d'incidence financière pour la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants portant sur les motifs indiqués ci-avant, comme suit :
  - avenant n°1 pour les lots 7, 8, 10,11 et 14 ;
  - avenant n°2 pour les lots 4, 5, 9, 12, 13 et 15 ;
  - avenant n°4 pour les lots 3 et 6 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE